



**CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED
IFSTTAR-INRP**

Alerte aux Directeurs d'Unités et aux personnels des laboratoires

La RGPP affectera vos laboratoires

Le gouvernement veut mettre en œuvre la RGPP dans les Organismes de recherche et s'attaque d'abord aux fonctions administratives dites de support et de soutien. Les mesures seraient arrêtées cet automne par le Comité de Modernisation des Politiques Publiques présidé par le Président de la République. Sa mise en œuvre est annoncée à partir de 2012. Sans riposte de votre part, **ces mesures affecteront vos laboratoires directement et indirectement.**

- Les gestionnaires et secrétaires des laboratoires pourraient ne plus dépendre des directeurs de labos. Placé.e.s sous l'autorité du directeur général délégué aux ressources, ils-elles seraient regroupé.e.s avec les autres personnels administratifs sous la responsabilité du délégué régional ou/et du secrétaire général des Universités concernées dans des Unités Mixtes de Services pour les territoires ayant un grand site à vocation mondiale (présence d'un Idex) ou dans des services nationaux (facturation, affaires internationales, ...).
- La constitution d'un service national de facturation placerait chercheurs, ingénieurs et techniciens face à un portail informatique qui traitera leurs factures sans service de proximité.
- Les Administratifs travaillant dans les laboratoires sur la valorisation, la communication, l'information scientifique et technique pourraient être touché.e.s par des mesures de mutualisation les plaçant hors des laboratoires.
- L'utilisation des services mutualisés (gestion, valorisation, etc.) donnerait lieu à de nouveaux prélèvements sur les crédits des laboratoires alors même que leurs crédits de base ont diminué de plus de 10% en 2011 et sont encore programmés à la baisse pour 2012 et 2013. Les contrats de recherche seraient donc mis à contribution pour payer les dépenses courantes et une partie des salaires. Le rapport RGPP de l'INRA préconise ainsi le triplement de ces prélèvements.
- L'externalisation des services informatiques et de services généraux (par exemple, électricité, plomberie, etc.) contraindrait également les laboratoires à de nouvelles dépenses.
- Dans les sites sans Idex, les services administratifs pourraient être fortement réduits voire même supprimés pour être regroupés dans les Unités mixtes de services des territoires avec Idex ou dans les services nationaux, comme décrit plus haut. C'est ce qu'envisage ouvertement la Direction du CNRS. La délégation régionale serait réduite à une simple représentation de l'organisme avec un secrétariat et quelques juristes autour du délégué régional.
Les laboratoires des régions sans Idex pourraient dans un premier temps recourir aux services de leur université. Mais, pour combien de temps ? Car les Universités seront, à leur tour, touchées par la RGPP. Quel sera l'avenir de ces laboratoires, dépourvus de support administratif de proximité ?

Seuls, les laboratoires disposant de ressources importantes pourraient espérer avoir un avenir.

Les tâches administratives des directeurs de laboratoire, des chercheurs, ingénieurs et techniciens seraient alourdies. Comme il faudra financer les fonctions support mutualisées ou externalisées, de nouvelles ressources seront nécessaires, le temps passé à chercher des contrats ne pourra donc qu'augmenter ! L'utilisation des contrats des laboratoires pour financer des fonctions de support et de soutien renforcerait le recours à l'emploi précaire pour ces fonctions. Ce qui, combiné à la sous-traitance, fera reculer l'emploi de titulaire. Il y avait déjà, en 2010, plus de 10000 équivalents temps plein non titulaires rémunérés par le CNRS. A l'INSERM et dans les autres EPST, le nombre des non titulaires est aussi considérable.

Le Grand Emprunt, avec ses labellisations géographiques et thématiques ciblées, combiné à la RGPP, vise à réduire l'effort de recherche de l'Etat. Le gouvernement, après les fonctions administratives, pourrait s'attaquer aux fonctions de recherche. L'émergence de champs de recherche non liés à des applications immédiate serait particulièrement difficile.

Le SNTRS-CGT appelle les Directeurs d'Unités et les personnels des laboratoires à refuser avec les personnels des services (délégations et sièges) la mise en œuvre de la RGPP. Ce sont les conditions de travail de l'ensemble des personnels des organismes de recherche qui seraient fortement dégradées. C'est l'avenir de la recherche qui est menacée.

D'ores et déjà la protestation est forte dans certaines régions. Il faut la généraliser en mettant en avant les besoins en emplois dans les services administratifs et les laboratoires pour toutes les fonctions et qualifications (chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs) afin d'avoir un système de recherche efficace. Faites remonter vos besoins en emplois pour résorber la précarité, améliorer les conditions de travail et rendre du temps à la recherche. N'attendons pas les échéances électorales de 2012. Exprimez-vous maintenant auprès des Directions d'organisme, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et du Premier Ministre.

C'est maintenant qu'il faut agir.

ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS	J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T
THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel</i> <i>Indépendant</i> <i>Démocratique</i> <i>Unitaire</i>	NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____
SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mèl : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr	